



École René-Saint-Pierre  
2255, boul. Laframboise  
Saint-Hyacinthe  
J2S 4X7  
Tel : 450 773-8408 Fax : 450 773-1348

---

*CODE D'ÉTHIQUE*  
*PAVILLON RAYMOND-GAGNON*

## **Code d'éthique de l'intervenant auprès de l'élève en trouble de comportement**

Nous avons élaboré, il y a quelques années, un programme d'intervention pour les élèves en trouble de comportement. Ce programme définit notre conception du trouble de comportement, son origine et les moyens à mettre en place pour l'endiguer.

Cette démarche met l'accent sur l'importance d'identifier les principaux besoins de ces élèves ainsi que sur les mesures à instaurer, visant le développement de leur autonomie. Ces mesures impliquent une intégration progressive de stratégies de comportement socialement acceptables qui permettront de répondre à leurs besoins.

Une des principales assertions de cette recherche consiste à démontrer qu'il n'existe pas une unique bonne réponse. La solution adéquate est celle qui fait vivre une expérience positive à un individu dans un moment et un contexte donné.

Dans le cadre de ces priorités et préoccupations, notre code d'éthique se veut un guide sur les compétences personnelles et professionnelles nécessaires et les règles de conduite à respecter.

Nous avons regroupé ces compétences sous quatre volets, représentant les objectifs fondamentaux du programme, soit :

- la sécurité,
- l'autonomie et l'estime de soi,
- l'adaptation personnelle et sociale,
- la synergie des groupes.

## La sécurité

*L'intervenant assure la sécurité de tous, dans le respect de l'intégrité individuelle.*

- Il établit une nette différence entre le laisser-faire et le laisser-être.
  - Il se montre ouvert à l'expression des émotions et des sentiments, sans faire de jugement de valeur.
  - Il ne tolère aucune forme d'agression physique ou psychologique envers l'autre.
- Il remplace les mesures punitives ou coercitives par des mesures de retrait sélectif, favorisant la réflexion et la prise de conscience.
- Il accompagne l'élève dans sa démarche de réparation pour un tort causé plutôt que de moraliser ou lui dicter la marche à suivre.
- Il établit des règles claires et précises dont le sens et l'utilité ressortent avec évidence.
- Il établit ses seuils de tolérance selon des critères de protection plutôt qu'en rapport avec ses valeurs personnelles.
- Il travaille à l'établissement d'une relation de confiance et de coalition avec l'élève par une acceptation inconditionnelle de son vécu émotif (ses peurs, ses angoisses, ses intérêts, ses aspirations, ses désirs secrets, ses sentiments hostiles, ses amours).
- Il manifeste à l'élève son désir d'être son allié afin de découvrir les moyens pour atteindre ses objectifs, en respectant la confidentialité et en ne lui prêtant aucune intention négative.

## **L'autonomie et l'estime de soi**

*Pour en favoriser le développement, l'intervenant :*

- ne prend aucun pouvoir sur la vie de l'élève. Il fait confiance en la capacité de chaque être de trouver la solution à ses problèmes.
- travaille sur la construction d'une motivation scolaire intrinsèque par le truchement des techniques telles que l'enseignement stratégique, la pédagogie par projet, etc.
- fait de l'élève le principal artisan de son développement en l'impliquant dans le choix de ses objectifs personnels et des moyens de l'atteindre.
- l'accompagne dans sa démarche plutôt que de lui dicter la conduite à suivre.
- lui propose des défis à sa mesure dans des secteurs variés d'activités.
- l'aide à se faire une discipline et une bonne organisation personnelle s'assure que tout comportement perturbateur ou inadéquat soit remplacé par un autre comportement plus adapté ou constructif.
- crée une atmosphère de sécurité et d'acceptation propice au développement de la créativité et de l'esprit d'initiative.
- montre à l'élève comment faire appel à ses ressources personnelles et comment utiliser les ressources de son environnement.

## **L'adaptation personnelle et sociale**

*L'intervenant :*

- fournit à l'élève toutes les opportunités possibles de pouvoir exprimer ses opinions, ses valeurs, ses jugements, faire valoir ses arguments.
- utilise des techniques de médiation et habilite les élèves à les utiliser en assurant la supervision nécessaire.
- aide les élèves à former ce que nous convenons d'appeler le conseil de groupe, instrument pouvant servir à faire l'apprentissage de technique de résolution de conflits, à élaborer des projets, à se donner de nouvelles règles de fonctionnement...

## **La synergie des groupes**

*L'intervenant :*

- sait faire profiter les autres de son expérience, de ses compétences particulières.
- n'hésite pas à consulter.
- fait valoir ses idées et son point de vue dans le choix des mesures à prendre et se montre solidaire de la décision consensuelle.
- ne fait jamais usage d'informations confidentielles pouvant être préjudiciables à quiconque.

- respecte les structures en place et propose les ajustements nécessaires.
- évalue constamment l'efficacité de ses moyens, garde un esprit de recherche et demeure ouvert à toutes suggestions et critiques constructives.
- assume les responsabilités liées à sa fonction avec une grande conscience professionnelle.
- porte une attention particulière au développement des qualités nécessaires pour le travail en équipe (respect du point de vue de l'autre, de ses valeurs, de ses différences).
- fait des autres des alliés servant à créer une réelle synergie.